

Province de Québec  
Municipalité de Barraute  
Comté d'Abitibi

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 05 février 2024, à 19 h 00. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux : Messieurs Michel Gagnon, Jérôme Petit et Joël Jobin et Mesdames Marie-Joëlle Desrosiers et Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de Mme Josseline Lepage, mairesse. Mme Josée Beauregard, directrice générale est aussi présente à la séance.

2024-0205-027

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024
4. Adoption des comptes Municipalité de Barraute
5. Première période de questions
  - 5.1. Suivi
    - 5.1.1. Analyse des comptes à recevoir
    - 5.1.2. État financier – Décembre 2023
    - 5.1.3. MTQ – Rencontre virtuelle limite de vitesse
6. Suivi des dossiers des conseillers
7. Règlement # 195 relatif aux systèmes d'alarme
8. Règlement # 196 concernant les brûlages extérieurs
9. Annulation du règlement # 192 décrétant un programme d'aide financière visant la construction de logements locatifs
10. Règlement # 197 décrétant un programme d'aide financière visant la construction de logements locatifs – Avis de motion
11. Projet de règlement # 197 décrétant un programme d'aide financière visant la construction de logements locatifs
12. Avis de vacance – District # 3
13. MRC d'Abitibi – Renouvellement du BNE
14. MTQ – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
15. Mont-Vidéo – Entente de procédure pour l'eau potable
16. Démission du Directeur des travaux publics
17. Retrait de titre au Directeur des travaux publics adjoints
18. Nomination du Directeur des travaux publics adjoints
19. Nomination de M. Frédéric Poulin en tant qu'officier municipal en bâtiment et en environnement et son remplaçant

20. La Foire du Camionneur de Barraute Inc. – Autorisation utilisation et conformité des lieux (Aréna)
21. Mandat à la Ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi
22. Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux
23. Varia :
24. Deuxième période de questions
25. Levée de l'assemblée

2024-0205-028

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024**

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 janvier 2024 soit et est par la présente adopté.

2024-0205-029

**ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE**

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

**CHÈQUES DE JANVIER 2024**

#37589	Revenu Québec - DASP Décembre 2023	30 227.77 \$
#37590	Agence du revenu du Canada - DASF Décembre 2023	11 984.74 \$
#37591	Cinsia Trudel - Frais de poste	99.92 \$
#37592	Sophie Heyne - Achat restaurant aréna	117.74 \$
#37593	SSQ Groupe Financier - Prime	3 446.46 \$
#37594	Deshaies - Restaurant aréna	3 874.06 \$
#37595	Télébec	26.81 \$
#37596	La Brasserie Labatt - Bar	1 277.73 \$
#37597	Enviro-Step - Entretien syst. Eau usée Mont-Vidéo	1 523.42 \$
#37598	Scadalliance - Système télémétrie	896.81 \$
#37599	Martin Lacroix - Remb. Bac vert	165.56 \$
#37600	Laurence Tremblay - Déplacement	125.00 \$
#37601	Le Code Ducharme - Renouvellement mise à jour	97.65 \$
#37602	Réseau Biblio A-T - Cotisations 2024/Roman non retourné	14 333.64 \$
#37603	Ministre des Finances - Bail Lac Fiedmont	85.08 \$
#37604	Corporation des officiers municipaux - Cotisation adhésion	436.91 \$
#37605	Alexandra De Courval - Achats aréna	90.83 \$
#37606	H2Lab - Analyses	481.80 \$
#37607	Ville d'Amos - Enfouissement	8 315.46 \$
#37608	Annulé	- \$
#37609	Intermarché Barraute - Achats aréna/Pompiers/Camp de jour/Hotel de ville	2 027.89 \$
#37610	Vidéotron - Bibliothèque/Hôtel de ville	114.86 \$
#37611	Vidéotron - Aréna/Garage/Caserne	415.51 \$
#37612	Harnois Énergies - Dièsel	4 499.87 \$
#37613	MRC de la Vallée-de-l'Or - Permis/Recyclage Nord et Sud Ultramar Parkland Corporation - Transfo	2 134.93 \$
#37614	aréna/Propane/Cylindre	2 287.33 \$
#37615	Offroy.ca - Système téléphonique	247.01 \$
#37616	Hydro-Québec - Aréna	7 812.14 \$

#37617	Groupe d'embouteillage Pepsi - Aréna	676.21 \$
#37618	Groupe Conseil Novo SST - Gestion 2024 PG Solutions - Contrat d'entretien ADM/Première	4 282.65 \$
#37619	ligne/Permis	15 511.29 \$
#37620	CAUAT - Répartition incendie 2024	2 109.40 \$
#37621	Municipalité de La Corne - Frais de tour	444.38 \$
#37622	Larouche Bureautique - Copies facturables	1 060.19 \$
#37623	Gestion Loca-Bail - Crédit-bail photocopieur	11.50 \$
#37624	Claire St-Pierre - Entretien ménager	900.00 \$
#37625	Ville d'Amos - Remplissage de bombonnes Canadien National - Frais de location chemin accès/Passage	240.00 \$
#37626	à niveau Téris Services d'approvisionnement - Comité	1 880.75 \$
#37627	d'embellissement/Francine Larose	3 661.08 \$
#37628	Linde Canada - Location bail	213.67 \$
#37629	Distribution Sogitex - Verres et bloc urinoir Bibliothèque	185.28 \$
#37630	Ville de Senneterre - Location camion écurer	2 047.56 \$
#37631	Croix-Rouge canadienne - Entente de services 2024 Visa Desjardins - It Cloud/NEQ/Congélateur/Câble audion	399.40 \$
#37632	aréna Centre du camion Mabo - Filtres Cam 017/Différentiel Cam	1 598.14 \$
#37633	016/Crédit à venir	4 735.40 \$
#37634	FQM Assurances - Assurances 2024	68 202.31 \$
#37635	MRC d'Abitibi - Redevances octobre à décembre 2023	967.50 \$
#37636	Les Entreprises Hardy - Globe Cam 016/Essence pompiers	33.83 \$
#37637	Dépanneur Béjamy - Essence Pic 003/Essence Pic 005	293.65 \$
#37638	Autobus Maheux - Transport analyses	45.52 \$
#37639	Hydro-Québec - Luminaires/Parc/Pompasse	2 352.36 \$
#37640	ADMQ - Cotisation annuelle 2024 Centre de rénovation Barraute - location	1 054.13 \$
#37641	diable/Incendie/Aréna/Garage/Biblio	950.78 \$
#37642	Mécanique Gélinas - Essence Pic 005/Pic 003	462.86 \$
#37643	Sécuriplus Alarmes - Vérification extincteurs Serre	25.01 \$
#37644	Bell Mobilité - Cellulaire	552.66 \$
#37645	Microbrasserie le Prospecteur - Bar aréna	769.20 \$
#37646	Alexandra De Courval - Déco de Noel/SAQ	550.42 \$
#37647	MRC de la Vallée-de-l'Or - Recyclage Nord et Sud Ultramar Parkland Corporation - Propane	1 103.36 \$
#37648	aréna/garage/caserne	2 397.91 \$
#37649	Hydro-Québec - Garage/Pompasse	2 076.59 \$
#37650	Pages Jaunes - Communication	60.02 \$
#37651	Aréo-Feu - Pièces pour bouteille MSA	102.33 \$
#37652	SPI Sécurité - Vêtements mécanicien et travaux publics Fédération Québécoise des municipalités - Mise à jour	503.08 \$
#37653	recueil	220.50 \$
#37654	SAAQ - Vignettes de conformité	95.68 \$
#37655	Wolseley Canada - Calcium et phosphate aréna	4 067.99 \$
#37656	Réusitech - Starter zamboni	551.77 \$
#37657	Harnois Énergies - Dièsel Ministre des Finances - Permis MAPAQ aréna/Ouverture	5 141.44 \$
#37658	dossier	474.00 \$
#37659	L'Accueil d'Amos - Appui	200.00 \$
#37660	Hydro-Québec - Terrain balle/Quai/Pompasses/Caserne	1 854.94 \$
#37661	Sophie Heyne - Achat restaurant /Frais de déplacement	231.33 \$
#37662	Pneus GBM - Pneus Mac 001	757.06 \$
#37663	Lumen - Entretien garage	625.86 \$
#37664	Toromont Cat - Pièces Cam 011	139.51 \$
#37665	Lisette Beaudoin - Remb. achats restaurant	26.04 \$
#37666	Postes Canada - Timbres	1 586.66 \$
#37667	Hydro-Québec - Biblio/Pompasse/Tennis/Eco-centre	3 883.91 \$

#37668	Distribution Sogitex - Équip. Restaurant/Plaque	3 509.11 \$
#37669	Deshaies - Restaurant aréna	1 485.97 \$
#37670	Ultramar Parkland Corp. - Propane	2 765.64 \$
#37671	GLS - Transport	32.23 \$
#37672	Harnois Énergies - Dièsel	4 170.29 \$
#37673	Municipalité de Landrienne - Compost	479.60 \$
#37674	Wolseley Canada - Chlorure de calcium	383.29 \$
#37675	Lisette Beaudoin - Remb. achats restaurant	486.09 \$
#37676	Sugi Sports - Rondelles	477.10 \$
#37677	Buro Plus Gyva - Rouleau de caisse/Fourn. de bureau garage	124.00 \$
#37678	Alarme Val-d'Or - Batterie	40.24 \$
#37679	Plomberie Germain Roy - Mont-Vidéo	620.87 \$
#37680	Hydraulique Val-d'Or - Raccord et boyau Cam 016	112.40 \$
#37681	Detekta - Calibration des détecteur CO2 aréna et garage	712.85 \$
#37682	UAP - Cam 011/Cam 016/Cam 017	986.85 \$
#37683	Josseline Lepage - Déplacement/Cellulaire	175.00 \$
	Salaires Janvier 2024	59 349.83 \$
	<b>Total</b>	<b><u>315 375.40 \$</u></b>

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une citoyenne s'informe si la municipalité offrira un programme de subvention aux propriétaires de véhicules électriques. De plus, elle demande la possibilité que la municipalité ait son bottin de services comme à la Ville d'Amos.

Un citoyen est mécontent de l'ouverture des chemins sur le chemin du Mont-Vidéo.

### **SUIVI**

#### **ANALYSE DES COMPTES À RECEVOIR**

Mme Beauregard présente l'état des comptes à recevoir au 5 février 2024.

#### **ÉTAT FINANCIER – DÉCEMBRE 2023**

L'état financier de décembre 2023 a été déposé.

#### **MTQ – RENCONTRE VIRTUELLE LIMITE DE VITESSE**

Suite à une rencontre virtuelle avec le ministère des Transports du Québec en réponse à notre demande sur la réduction de la limite de vitesse sur la Route 397 Nord, plusieurs facteurs ont influencé notre demande, comme par exemple :

- Le nombre de voies et la largeur des voies et de la route ;
- Le type et la densité d'utilisation du sol aux abords ;
- La densité des accès et des intersections ;
- Le dégagement visuel latéral ;
- La longueur de la zone homogène ;
- La distance de perspective visuelle ;
- Le confort de conduite ;
- La surface de la chaussée ;
- Le type et la densité de circulation ;
- Le risque d'être sanctionné ;
- Le souhait de minimiser son temps de trajet.

Un panneau de limite de vitesse a peu d'influence et un changement de limite de vitesse non justifié peut apporter un « faux sentiment de sécurité ». Des relevés de vitesse montrent que la vitesse pratiquée correspond aux vitesses attendues.

### **SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS**

M. MICHEL GAGNON, DISTRICT # 1

Une rencontre du comité de suivi LAN aura lieu le 21 février prochain en après-midi.

2024-0205-030

**RÈGLEMENT # 195 RELATIF AUX SYSTÈMES D'ALARME**

Lecture faite, il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Michel Gagnon et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le règlement # 195 relatifs aux systèmes d'alarme.

2024-0205-031

**RÈGLEMENT # 196 CONCERNANT LES BRÛLAGES EXTÉRIEURS**

Lecture faite, il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le règlement # 196 concernant les brûlages extérieurs.

2024-0205-032

**ANNULATION DU RÈGLEMENT # 192 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS**

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Michel Gagnon et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute annule le règlement # 192 décrétant un programme d'aide financière visant la construction de logements locatifs suite à une modification législative.

2024-0205-033

**RÈGLEMENT # 197 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Joël Jobin, qu'au cours de cette même séance le projet de règlement est déposé et qu'à la séance du 5 février 2024, le règlement sera présenté.

2024-0205-034

**PROJET DE RÈGLEMENT # 197 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS**

Lecture faite, il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Michel Gagnon et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le projet de règlement # 197 décrétant un programme d'aide financière visant la construction de logements locatifs.

2024-0205-035

**AVIS DE VACANCE – DISTRICT # 3**

Attendu que le mandat du conseiller municipal du district numéro 3, M. Guy Gignac, a pris fin le 1<sup>er</sup> février 2024, date de sa démission ;

Attendu que ce 5 février 2024, un avis de vacance du poste de conseiller municipal du district numéro 3 est déposé par la greffière de la Municipalité à la présente séance ;

Attendu que la vacance du poste de conseiller municipal au district numéro 3 est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale ;

Attendu que le poste de conseiller municipal du district numéro 3 doit être comblé par la tenue d'une élection partielle ;

La greffière avise le conseil municipal, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), de la vacance au poste de conseiller municipal du district numéro 3 de la Municipalité de Barraute, et avise également le conseil municipal qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au dimanche 2 juin 2024.

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Michel Gagnon que la Municipalité de Barraute donne avis de vacance au conseiller municipal au district numéro 3 et qu'un scrutin aura lieu le 2 juin 2024.

2024-0205-036

**MRC D'ABITIBI – RENOUELEMENT DU BNE**

Attendu que la Municipalité de Barraute désire renouveler leur bail non exclusif d'exploitation de sable et de gravier qui vient à échéance le 31 mars 2024 ;

Attendu que la Municipalité possède une réserve de concassé et qu'il est donc préférable de le renouveler ;

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute procède au renouvellement du bail BNE 42761 auprès de la MRC d'Abitibi au coût de 344 \$. Ce bail non exclusif d'exploitation de sable et de gravier vient à échéance au 31 mars de chaque année.

2024-0205-037

**MTQ – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 207 221 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Pour ces motifs, sur une proposition de M. Michel Gagnon, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Barraute informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2024-0205-038

**MONT-VIDÉO – ENTENTE DE PROCÉDURE POUR L'EAU POTABLE**

Attendu que la Municipalité de Barraute a pris connaissance de l'entente de procédure du Mont-Vidéo en ce qui concerne l'entretien annuel et l'échantillonnage de l'eau potable ;

Attendu que la Municipalité n'a pas reçu la confirmation et signatures des personnes du syndicat de copropriétés ;

Attendu que cette entente devra être rédigée convenablement ;

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute désire recevoir la confirmation des signatures du syndicat de copropriétés et de revoir la rédaction de cette entente.

2024-0205-039

**DÉMISSION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Attendu que la Municipalité de Barraute a pris connaissance de la lettre de démission de M. Gauthier en tant que directeur des travaux publics en date du 30 janvier 2024 ;

Attendu que comme indiqué à la Politique de ressources humaines, un directeur devra donner sa notice au moins trois (3) mois avant son départ, qui lui, est prévu pour le 30 avril 2024 ;

Attendu que M. Gauthier désire demeurer au sein de l'équipe comme étant directeur adjoint aux travaux publics ;

Attendu qu'une offre d'emploi sera publiée le plus rapidement possible ;

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte la démission du Directeur des

travaux publics et qu'une offre d'emploi sera publiée sous peu.

2024-0205-040

**RETRAIT DE TITRE AU DIRECTEUR ADJOINT DES TRAVAUX PUBLICS**

Attendu que la Municipalité de Barraute a pris connaissance de la lettre de M. Poulin demandant de délaissier le poste de directeur adjoint aux travaux publics ;

Attendu que, présentement, il occupe le poste de directeur adjoint aux travaux publics, d'inspecteur municipal et de coordonnateur du service incendie donnant un horaire de 50 heures par semaine ;

Attendu qu' en retirant le poste de directeur adjoint aux travaux publics, l'horaire de travail serait diminué à 40 heures par semaine ;

Attendu que M. Poulin termine la saison hivernale en tant que directeur adjoint aux travaux publics et chauffeur de déneigeuse, et ce jusqu'au 15 avril 2024 ;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte la démission de M. Frédéric Poulin en tant que directeur adjoint aux travaux publics à partir du 15 avril prochain.

2024-0205-041

**NOMINATION DU DIRECTEUR ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS**

Attendu que la Municipalité de Barraute a accepté la démission de M. Gauthier en tant que directeur des travaux publics ;

Attendu que M. Gauthier désire demeurer dans l'équipe des travaux publics comme directeur adjoint ;

Attendu qu' un changement de poste amène une diminution de salaire horaire ;

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute engage M. Gauthier en tant que directeur adjoint aux travaux publics dès l'embauche d'un nouveau directeur.

2024-0205-042

**NOMINATION DE M. FRÉDÉRIC POULIN EN TANT QU'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET SON REMPLAÇANT**

Attendu que suite à la prise de retraite de M. Lefebvre en tant qu'officier municipal au 31 décembre dernier, la Municipalité de Barraute devra procéder à la nomination d'un autre officier municipal ;

Attendu que la Municipalité de Barraute nomme M. Frédéric Poulin comme officier municipal en bâtiment et en environnement et que M. Lefebvre sera le remplaçant de celui-ci ;

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute procède à la nomination de M. Frédéric Poulin en tant qu'officier municipal en bâtiment et en environnement et de nommer M. Mario Lefebvre comme remplaçant.

2024-0205-043

**LA FOIRE DU CAMIONNEUR DE BARRAUTE INC. – AUTORISATION UTILISATION ET CONFORMITÉ DES LIEUX (ARÉNA)**

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute :

- Autorise la Foire du Camionneur de Barraute Inc. à utiliser l'aréna municipal de Barraute pour le tournoi de la Foire du Camionneur qui se tiendra les 19, 20 et 21 avril 2024 ;
- Confirme que l'aréna municipal de Barraute est conforme aux normes de sécurité du Québec et est situé sur le territoire de la Municipalité de Barraute.

2024-0205-044

**MANDAT À LA VILLE D'AMOS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI**

Considérant que la Municipalité de Barraute a reçu une proposition de la Ville d'Amos, de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi ;

Considérant que l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* et article 934.1 du *Code municipal du Québec*, permet à une municipalité de s'unir avec la Ville d'Amos aux fins d'un contrat d'approvisionnement ;

Considérant que la Municipalité de Barraute désire participer à cet appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville d'Amos ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu :

**De confirmer**, comme les lois le permettent, que la Municipalité de Barraute adhère à ce regroupement géré par la Ville d'Amos ;

**De confier**, à la Ville d'Amos, le mandat de préparer, au nom de la Municipalité de Barraute et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger un contrat de gestion animalière ;

**De s'engager**, afin de permettre à la Ville d'Amos de préparer son document d'appel d'offres, à ce que la Municipalité de Barraute lui fournisse les informations nécessaires dont elle aura besoin ;

**De confier**, à la Ville d'Amos, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats ;

**Que** la Municipalité de Barraute peut se désister suite à l'ouverture des soumissions reçues.

2024-0205-045

**RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX**

Considérant que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre (4) ans ;

Considérant que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) ;

Considérant que la municipalité demande la reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale ;

Considérant que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique le nombre d'électrices et d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur ;

Considérant que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour reconduire la division actuelle de son territoire en districts électoraux.

**VARIA**

Aucun sujet.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une citoyenne demande des nouvelles concernant le dossier des roulottes.

2024-0205-046

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Jérôme Petit de lever la présente assemblée à 19 h 43.

---

Mme Josseline Lepage  
Mairesse

---

Mme Josée Beauregard  
Directrice générale